



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE DRUMMONDVILLE (CSQ)

2455, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 7X9
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.serd.qc.ca



INFO-SERD **Novembre 2020**

Report de l'envoi du Relevé de participation RREGOP 2019

Chaque automne, Retraite Québec nous envoie un *Relevé de participation*. Or, nous avons appris que le relevé 2019 sera disponible seulement en mars ou avril 2021. Pour le moment, le *Relevé de participation RREGOP* le plus à jour est celui de 2018 que nous avons reçu à l'automne 2019.

Retard dans le traitement des demandes de rachat

Retraite Québec nous informe d'un certain retard dans le traitement des demandes de rachat. Cependant, ces délais additionnels ne font pas augmenter le coût des du rachat de service, puisque le coût est déterminé au moment de la réception de la demande (RSP-727-ABS ou RSP-ABS-TRA) à Retraite Québec et qu'aucun intérêt n'est ajouté avant la transmission aux personnes de la proposition de rachat de service. Soulignons que les demandes de rachat associées à une demande de rente continuent d'être traitées de façon prioritaire.

Campagne d'adhésion au nouveau régime d'assurance collective Alter ego L'avantage CSQ - 9 novembre au 4 décembre 2020

- Bien que nous ne changions pas d'assureur, un nouveau contrat est mis en place, ce qui entraîne certains changements.
- Tous les membres (à l'exclusion des personnes qui ne font que de la suppléance) devront procéder à leurs choix comme si toutes et tous étaient de nouvelles personnes adhérentes.
- Si vous bénéficiez d'une exemption en assurance maladie, vous devez également participer à la campagne d'adhésion, car vous aurez des choix à effectuer en assurance soins dentaires, en assurance vie et vous devrez nommer ou renommer votre ou vos bénéficiaires.

Rendez-vous sur le site alterego.lacsq.org pour plus de renseignements.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec François au bureau du SERD.

alter ego
L'AVANTAGE CSQ



Négociation nationale et mobilisation – Où en sommes-nous?

Depuis le tout début des négociations, très peu d'avancées ont été réalisées concernant nos demandes, particulièrement au niveau sectoriel.

Aux tables sectorielles, les travaux ont repris. Cependant, la partie patronale reste sur son propre dépôt qui, même amendé, ne répond à aucune de nos demandes.

De plus, le gouvernement n'a pas bougé d'un iota en ce qui a trait à son cadre financier.

Une présentation détaillée de l'état des négociations a été faite lors de l'assemblée générale du 20 octobre dernier. Des moyens d'action plus lourds ont été présentés et nous avons constaté, par le niveau d'enthousiasme exprimé face à certaines actions, que les enseignantes et enseignants sont prêts à augmenter d'un cran la mobilisation pour appuyer notre équipe de négociation et ainsi faire pression pour faire bouger les choses.

Nos attentes sont élevées et c'est par la mobilisation que nous réussirons à faire des avancées. Obtenir des éléments dans les quatre grands domaines suivants continue d'être la priorité :

- La composition de la classe et les services aux élèves HDAA;
- La lourdeur de tâche;
- La rémunération
- La précarité et l'entrée dans la profession.

Plusieurs enseignantes et enseignants ont mentionné l'importance d'être visible publiquement. Pour répondre à cette demande, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) met en place une campagne publicitaire d'envergure, en appui à la mobilisation et à la négociation. Ainsi, une campagne radio se déploiera en novembre et en décembre. Par la suite, une campagne télé, soutenue par du placement numérique, se déroulera en janvier. De plus, les actions de type commando sont maintenues localement et des coups d'éclat nationaux sont à venir.

À la suite de la tenue des assemblées générales partout en province, le plan d'action et de mobilisation a été actualisé. Ainsi, le déploiement d'opérations de perturbation plus musclées se met en œuvre dès maintenant. Un premier mot d'ordre vous a d'ailleurs déjà été acheminé. De plus, dès la fin novembre, des discussions auront lieu au niveau fédératif concernant le meilleur moment pour commencer la recherche des mandats de grève, selon l'état des travaux.

Il est très important que chacune et chacun se mobilise, même si parfois les moyens d'action sont plus difficiles à mettre en œuvre, car ce n'est qu'en étant tous ensemble que nous réussirons à faire avancer la profession enseignante, que nous réussirons à la faire reconnaître à sa juste valeur.



Solidarité!

Règles de reconnaissance pour l'accueil des stagiaires

Le comité de formation pratique a déterminé les sommes pour l'accueil des stagiaires pour 2020-2021. Il n'y a pas de modification par rapport à l'année dernière. Voici le tableau des règles de reconnaissance.

| | | |
|--|----------|-----------------------------------|
| Baccalauréat — stage 1 | Option 1 | 300 \$ |
| | Option 2 | Aucune autre option disponible |
| Baccalauréat — stage 2 | Option 1 | 450 \$ |
| | Option 2 | Une (1) journée de congé |
| Baccalauréat — stage 3 | Option 1 | 660 \$ |
| | Option 2 | 330 \$ + une (1) journée de congé |
| Baccalauréat — stage 4 | Option 1 | 700 \$ |
| | Option 2 | 350 \$ + une (1) journée de congé |
| Baccalauréat — Dyade – stage 1 | Option 1 | 600 \$ |
| | Option 2 | Aucune autre option disponible |
| Baccalauréat — Dyade – stage 2 | Option 1 | 900 \$ |
| | Option 2 | 450 \$ + une (1) journée de congé |
| Baccalauréat — Dyade – stage 3 | Option 1 | 1 320 \$ |
| | Option 2 | 660 \$ + une (1) journée de congé |
| Cohorte — stage 1 | Option 1 | 25 \$ par journée d'accueil |
| | Option 2 | Aucune autre option disponible |
| Animation formation maîtres associés/Supervision de cohorte — stage 1 | Option 1 | 2 000 \$ |
| | Option 2 | Quatre (4) journées de congé |
| Maîtrise qualifiante au secondaire stage 1 | Option 1 | 350 \$ |
| | Option 2 | Aucune autre option disponible |
| Maîtrise qualifiante au secondaire stage 2 | Option 1 | 700 \$ |
| | Option 2 | 350 \$ + une (1) journée de congé |

En cas d'absence du maître associé durant une période continue, la compensation sera remise en argent, au prorata de la tâche effectuée, à chacune des personnes concernées.

En cas d'un abandon ou d'un stage incomplet de l'étudiante ou de l'étudiant, la compensation sera remise en argent, au prorata du temps effectué par l'étudiante ou l'étudiant.

Remboursement pour études à temps partiel

Pour les enseignantes et enseignants qui ont fait un cours universitaire pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, vous avez jusqu'au 18 décembre 2020 pour retourner votre formulaire au service des ressources humaines pour bénéficier d'un remboursement pour études à temps partiel. Le formulaire est disponible au secrétariat de votre école ou centre et sur le portail du centre de services scolaire.

Critères d'éligibilité (7-3.05 A)) de l'entente locale.

Pour bénéficier d'un remboursement pour études à temps partiel, l'enseignante ou l'enseignant doit :

1. faire parvenir sa demande dans les délais annoncés
2. joindre une preuve de réussite à sa demande de remboursement
3. pour le secteur des jeunes, avoir enseigné 90 jours dans l'année
4. pour le secteur de la FP, avoir enseigné 360 heures dans l'année
5. pour le secteur de la FGA, avoir enseigné 388 heures dans l'année

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

C'est le 6 décembre 1989 qu'a eu lieu la tragique fusillade à l'École Polytechnique de Montréal, qui a fauché de façon extrêmement violente la vie prometteuse de 14 jeunes femmes. Cet acte de violence insensé ciblant les femmes a secoué notre pays et a amené le Parlement à faire du 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Le 6 décembre, nous nous souvenons de Geneviève Bergeron, d'Hélène Colgan, de Nathalie Croteau, de Barbara Daigneault, d'Anne-Marie Edward, de Maud Haviernick, de Maryse Laganière, de Maryse Leclair, d'Anne-Marie Lemay, de Sonia Pelletier, de Michèle Richard, d'Annie St-Arneault, d'Annie Turcotte et de Barbara Klucznik-Widajewicz.

En nous unissant pour commémorer cette tragédie nationale, nous réfléchissons également à un fait troublant : pour les femmes, les filles et les personnes appartenant à la communauté LGBTQ2 partout au pays, la violence demeure une réalité quotidienne. La violence aura des répercussions sur leur santé physique, psychologique et sexuelle. Ces personnes peuvent éprouver de l'anxiété et avoir une capacité réduite de participer à des activités sociales et économiques, créant un manque et des lacunes dans nos milieux de travail et dans nos collectivités en raison de la violence.

La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes vise à rendre hommage aux personnes qui ont été victimes de violence fondée sur le sexe ; c'est aussi le moment d'agir. Le 6 décembre s'inscrit dans le cadre des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe. Chacune et chacun d'entre nous peut mettre en œuvre des actions concrètes à entreprendre dans nos propres collectivités et dans notre propre vie pour contester, critiquer haut et fort et dénoncer les actes de violence fondée sur le sexe.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour créer une culture de respect et prendre des mesures concrètes pour que des tragédies comme celle de l'École Polytechnique de Montréal ne se reproduisent plus jamais.

Vous recevrez sous peu le matériel nécessaire à la commémoration du 6 décembre ainsi que les actions proposées.

Portez le ruban blanc et sensibilisez vos élèves !



CALENDRIER SYNDICAL 2020-2021

| MOIS | JOUR | HEURE | DESCRIPTION | LIEU | SUJET |
|----------|----------|----------------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| NOVEMBRE | Lundi 30 | 16 h 30 à 18 h | Assemblée générale | Rencontre virtuelle | Selon ordre du jour |
| DÉCEMBRE | Mardi 8 | 16 h 30 à 18 h | Assemblée des personnes déléguées | Rencontre virtuelle | Selon ordre du jour |
| JANVIER | Mardi 26 | 16 h 30 à 18 h | Assemblée des personnes déléguées | À déterminer | Selon ordre du jour |
| FÉVRIER | Mardi 16 | 16 h 30 à 18 h | Assemblée des personnes déléguées | À déterminer | Selon ordre du jour |